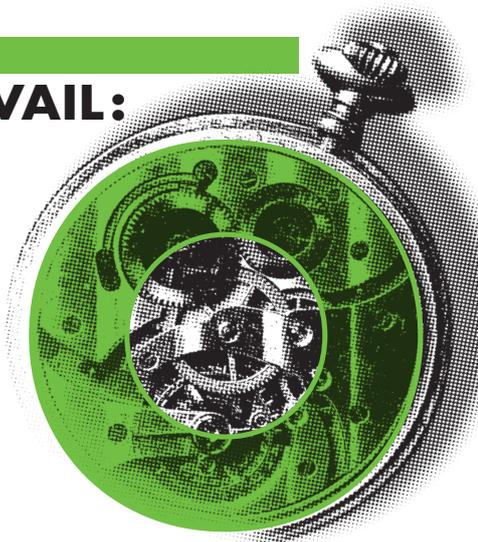




TEMPS DE TRAVAIL :

NON



À LA SUPPRESSION DE NOS ACQUIS SOCIAUX

A lors que l'engagement des agents publics dans la période de crise sanitaire est salué dans les discours, dans les faits leur statut et leurs conditions de travail continuent à être attaqués de toute part. Gel du point d'indice, sous-effectif chronique, glissements de tâches et polyvalence imposée pour compenser les absences, recrutements gelés, télétravail avec les moyens du bord... Nos missions sont de plus en plus difficiles à assurer alors que les besoins de la population vont grandissant.

Dans la droite ligne de la loi du 6 août 2019 dite « de transformation de la Fonction publique », à laquelle l'ensemble des organisations syndicales s'est unanimement opposé, **c'est désormais le temps de travail qui est dans la ligne de mire de nos employeurs.** La loi a en effet annulé tous les accords locaux permettant de déroger à la règle des 1 607 h de travail annuel. Elle oblige ainsi les collectivités à augmenter le temps de travail des agents qui en bénéficient pour atteindre ce fameux seuil de 1 607 h, sans même une compensation financière.

Pour la FSU Territoriale, cette nouvelle attaque sur la Fonction publique territoriale est inacceptable. La crise sanitaire et la crise sociale qui en découle exigent des services publics forts, donc des agents confortés dans leur statut et leurs missions. **Travailler plus pour compenser le manque de personnel n'est pas la solution**, alors même que les agents territoriaux connaissent en moyenne les salaires les plus bas, y compris par rapport au privé.

Plus que jamais, dans un contexte où les difficultés liées au stress et à l'usure professionnelle sont accentuées, la FSU Territoriale considère qu'augmenter le temps de travail ou supprimer des congés ne peut être ni une réponse au mal-être des agents, ni un moyen d'améliorer le service public.

OBJECTIF 32 HEURES

La conjoncture économique actuelle voit s'envoler les profits du capital au prix des droits des travailleuses et des travailleurs à qui on en demande toujours plus. Les services publics et leurs agents, garants de la cohésion sociale, sont mis sous pression par la précarisation et la paupérisation des salarié.e.s, y compris au sein de la Fonction publique. La réponse du gouvernement, avec la réforme inique de l'assurance-chômage et les dispositions de la loi du 6 août 2019 sur le temps de travail, ne peut qu'aggraver la situation. Dans la période actuelle, La FSU Territoriale réaffirme sa conviction que **la réponse à la crise réside dans un meilleur partage du temps de travail et des richesses.**

C'est pourquoi, **la FSU Territoriale revendique la baisse du temps de travail à 32 heures par semaine** dans le public comme dans le privé, sans perte de salaire. Réduire le temps de travail, c'est en effet lutter contre le chômage, c'est réduire les inégalités sociales et la pauvreté, améliorer la santé des salarié.e.s et donc réduire les dépenses de santé tout en alimentant la protection sociale. Réduire le temps de travail, c'est enfin améliorer la qualité des services publics par une meilleure répartition de la charge de travail des agents.

LA FSU TERRITORIALE REVENDIQUE :

-  **Le dégel du point d'indice**
-  **L'abrogation de la loi du 6 août 2019**
-  **Des plans de recrutement à la hauteur des besoins dans les collectivités territoriales**
-  **La titularisation des agents contractuels**

